|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FTC/52/27**ORIGINAL :** anglaisDATE : 29 février 2016 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES |
| Genève |

Comité TECHNIQUE

Cinquante-deuxième session
Genève, 14-16 mars 2016

Révision partielle des principes directeurs d’examen des Brassicacées

Document établi par un expert des Pays‑Bas

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 À sa quarante‑neuvième session tenue à Angers (France) du 15 au 19 juin 2015, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a examiné une révision partielle des principes directeurs d’examen des brassicacées sur la base du document TWV/49/23 “Partial Revision of the Test Guidelines for Brassicas” et proposé de réviser les caractères “Stérilité mâle” pour les principes directeurs d’examen suivants (voir les paragraphes 94 à 97 du document TWV/49/32 Rev. “Revised Report”) :

* Chou‑fleur (*Brassica oleracea* L*.*convar. *botrytis* (L.) Alef*.* var*. botrytis* L.) (document TG/45/7)
* Chou (Brassica oleracea L.: Brassica (groupe du chou cabus); Brassica (groupe du chou de Milan); Brassica (groupe du chou rouge)) (document TG/48/7)
* Chou de Bruxelles (Brassica oleracea L. var. gemmifera DC.) (document TG/54/7)
* Chou‑rave (Brassica oleracea L. convar. acephala (DC.) Alef. var. gongylodes L.; groupe Brassica oleracea L. Gongylodes) (document TG/65/4)
* Chou frisé (Brassica oleracea L. var. sabellica L.) (document TG/90/6 Corr.)
* Brocoli, chou‑brocoli (*Brassica oleracea* L*.*convar. *botrytis* (L.) Alef. var. *cymosa* Duch. (y compris *Brassica oleracea* L*.*convar. *botrytis* (L.) Alef. var. *italica*)) (document TG/151/4)

 Les modifications proposées sont indiquées ci‑dessous en surbrillance et soulignées pour les insertions, et ~~biffées~~ pour les suppressions.

Proposition de révision de l’explication du caractère 28 “Stérilité mâle” des principes directeurs du chou‑fleur (*Brassica oleracea* L. convar *botrytis* (L.) Alef*.* var*. botrytis* L.) (document TG/45/7)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | English | français | deutsch | español | Example Varieties/Exemples/Beispielssorten/Variedades ejemplo | Note/Nota |
| 28.(\*)(+) | ~~VG~~MS/VS | Male sterility  | Stérilité mâle | Männliche Sterilität | Androesterilidad  |  |  |
| **QN** |  | absent | absente | fehlend | ausente | Alpha 2, Flora Blanca | 1 |
|  |  | partial | partielle | partiell | parcial | Dunvez, Odegwen | 2 |
|  |  | total | totale | vollständig | total | Aviron, Bodilis | 3 |

*Libellé actuel :*

Ad. 28 : Stérilité mâle

Absente = >70% plantes fertiles (variétés à fécondation libre ou variétés hybrides produites en utilisant le système d’auto‑incompatibilité)

Partielle = 30% à 70% plantes fertiles stérilité génétique hétérozygote

Totale = <30% plantes fertiles (cytoplasme stérile)

*Nouveau libellé proposé :*

Ad. 28 : Stérilité mâle

Doit être soumis à un essai en plein champ et/ou un test avec marqueurs d’ADN.

Essai en plein champ :

Absente = >70% plantes fertiles (variétés à fécondation libre ou variétés hybrides produites en utilisant le système d’auto‑incompatibilité)

Partielle = 30% à 70% plantes fertiles stérilité génétique hétérozygote

Totale = <30% plantes fertiles (stérilité cytoplasmique)

Test avec marqueurs d’ADN et/ou essai en plein champ :

Toute variété indiquant une stérilité mâle totale (niveau 3) dans le questionnaire technique peut faire l’objet d’un examen lors d’un essai en plein champ ou d’un test avec marqueurs d’ADN[[1]](#footnote-2). Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, si le marqueur CMS n’est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.

Dans le cas d’un essai en plein champ, l’observation est de type VS. Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, l’observation est de type MS.

Proposition de révision de l’explication du caractère 35 “Stérilité mâle” des principes directeurs du chou (*Brassica oleracea* L. : *Brassica* (White Cabbage Group); *Brassica* (groupe du chou de Milan); Brassica (groupe du chou rouge)) (document TG/48/7)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | English | français | deutsch | español | Example Varieties/Exemples/Beispielssorten/Variedades ejemplo | Note/Nota |
| 35.(\*)(+) | ~~VS~~VG/MS | Male sterility | Stérilité mâle | Männliche Sterilität | Androesterilidad |  |  |
| QL |  | absent | absente | fehlend | ausente | Winnigstadt (W); Pluton (R); Belvoy (S) | 1 |
|  |  | present | présente | vorhanden | presente | Unifor (W); Roderick (R); Emerald (S) | 9 |

*Libellé actuel :*

Ad. 35 : Stérilité mâle

Vérifier la présence de pollen sur l’étamine :

1. s’il y a du pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est absente;
2. s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est présente.

*Nouveau libellé proposé :*

Ad. 35 : Stérilité mâle

Doit être soumis à un essai en plein champ et/ou un test avec marqueurs d’ADN.

Essai en plein champ :

Vérifier la présence de pollen sur l’étamine : s’il y a du pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est absente; s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est présente.

Test avec marqueurs d’ADN et/ou essai en plein champ :

Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l’objet d’un examen lors d’un essai en plein champ ou d’un test avec marqueurs d’ADN[[2]](#footnote-3). Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, si le marqueur CMS n’est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.

Dans le cas d’un essai en plein champ, l’observation est de type VG. Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, l’observation est de type MS.

Proposition de révision de l’explication du caractère 21 “Stérilité mâle” des principes directeurs du chou de Bruxelles (*Brassica oleracea* L*.*var. *gemmifera* DC.) (document TG/54/7)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | English | français | deutsch | español | Example Varieties/Exemples/Beispielssorten/Variedades ejemplo | Note/Nota |
| 21.(+) | ~~VS~~VG/MS | Male sterility | Stérilité mâle  | Männliche Sterilität | Androesterilidad |  |  |
| QL |  | absent | absente  | fehlend | ausente | Braveheart, Falstaff | 1 |
|  |  | present | présente  | vorhanden | presente | Abacus, Eclipsus | 9 |

*Libellé actuel :*

Ad. 21 : Stérilité mâle

Les fleurs des variétés présentant une stérilité mâle ont des étamines partiellement développées : le filament est présent, mais pas l’anthère (sac pollinique).

*Nouveau libellé proposé*

Ad. 21 : Stérilité mâle

Doit être soumis à un essai en plein champ et/ou un test avec marqueurs d’ADN.

Essai en plein champ :

Vérifier la présence de pollen sur l’étamine : s’il y a du pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est absente; s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est présente.

Test avec marqueurs d’ADN et/ou essai en plein champ :

Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l’objet d’un examen lors d’un essai en plein champ ou d’un test avec marqueurs d’ADN[[3]](#footnote-4). Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, si le marqueur CMS n’est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.

Dans le cas d’un essai en plein champ, l’observation est de type VG. Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, l’observation est de type MS.

Proposition de révision des principes directeurs du chou‑rave (*Brassica oleracea* L*.*convar. *acephala* (DC.) Alef. var. *gongylodes* L.; goupe *Brassica oleracea* L*. Gongylodes*) (document TG/65/4)

Le caractère “Stérilité mâle” ne figure pas dans les principes directeurs d’examen du chou‑rave (document TG/65/4). Il est proposé d’ajouter ce caractère et une explication dans les principes directeurs d’examen (ainsi que pour le chou de Bruxelles, le chou et le brocoli) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | English | français | deutsch | español | Example VarietiesExemplesBeispielssortenVariedades ejemplo | Note/Nota |
| 24.(\*)(+) | VG/MS | **Male sterility** | **Stérilité mâle** | Männliche Sterilität | **Androesterilidad** |  |  |
| QL |  | absent | absente | fehlend | ausente | Expreß Forcer, Lanro | 1 |
|  |  | present | présente | vorhanden | presente | Erika, Morre, Oasis | 9 |

Ad. 24 : Stérilité mâle

Doit être soumis à un essai en plein champ et/ou un test avec marqueurs d’ADN.

Essai en plein champ :

Vérifier la présence de pollen sur l’étamine : s’il y a du pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est absente; s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est présente.

Test avec marqueurs d’ADN et/ou essai en plein champ :

Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l’objet d’un examen lors d’un essai en plein champ ou d’un test avec marqueurs d’ADN[[4]](#footnote-5). Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, si le marqueur CMS n’est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.

Dans le cas d’un essai en plein champ, l’observation est de type VG. Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, l’observation est de type MS.

Proposition en vue d’ajouter une explication pour le caractère 32 “Stérilité mâle” des principes directeurs d’examen du brocoli, chou‑brocoli (*Brassica oleracea* L. convar. *botrytis* (L.) Alef. var. *cymosa* Duch. y compris *Brassica oleracea* L. convar *botrytis* (L.) Alef. var. *italica*) (document TG/151/4)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | English | français | deutsch | español | Example VarietiesExemplesBeispielssortenVariedades ejemplo | Note/Nota |
| 32.(\*)(+) | VG/MS | Male sterility | Stérilité mâle | Männliche Sterilität | Androesterilidad |  |  |
| **QL** |  | absent | absente | fehlend | ausente | Marathon | 1 |
|  |  | present | présente | vorhanden | presente | Chevalier, ~~Montop~~ | 9 |

*Libellé proposé pour Ad. 32*

Ad. 32 : Stérilité mâle

Doit être soumis à un essai en plein champ et/ou un test avec marqueurs d’ADN.

Essai en plein champ :

Vérifier la présence de pollen sur l’étamine : s’il y a du pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est absente; s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est présente.

Test avec marqueurs d’ADN et/ou essai en plein champ :

Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l’objet d’un examen lors d’un essai en plein champ ou d’un test avec marqueurs d’ADN[[5]](#footnote-6). Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, si le marqueur CMS n’est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.

Dans le cas d’un essai en plein champ, l’observation est de type VG. Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, l’observation est de type MS.

Proposition de révision des principes directeurs du chou frisé (*Brassica oleracea* L. var. *sabellica* L.) (document TG/90/6 Corr.)

Le caractère “Stérilité mâle” ne figure pas dans les principes directeurs d’examen du chou frisé (document TG/90/6 Corr.). Il est proposé d’ajouter ce caractère et une explication dans les principes directeurs d’examen (ainsi que pour le chou de Bruxelles, le chou et le brocoli) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | English | français | deutsch | español | Example VarietiesExemplesBeispielssortenVariedades ejemplo | Note/Nota |
| 19.(+) | VG/MS | **Male sterility** | **Stérilité mâle** | Männliche Sterilität | **Androesterilidad** |  |  |
| QL |  | absent | absente | fehlend | ausente | Buffalo, Westlandse Herfst | 1 |
|  |  | present | présente | vorhanden | presente | Winnetou | 9 |

Ad. 19 : Stérilité mâle

Doit être soumis à un essai en plein champ et/ou un test avec marqueurs d’ADN.

Essai en plein champ

Vérifier la présence de pollen sur l’étamine : s’il y a du pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est absente; s’il n’y a pas de pollen sur l’étamine alors la stérilité mâle est présente.

Test avec marqueurs d’ADN et/ou essai en plein champ :

Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l’objet d’un examen lors d’un essai en plein champ ou d’un test avec marqueurs d’ADN[[6]](#footnote-7). Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, si le marqueur CMS n’est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.

Dans le cas d’un essai en plein champ, l’observation est de type VG. Dans le cas d’un test avec marqueurs d’ADN, l’observation est de type MS.

[Fin du document]

1. La description de la méthode d’examen pour tester la stérilité mâle de *Brassica* (le marqueur CMS) est couverte par le secret d’affaires. Le détenteur du secret d’affaires, Syngenta Seeds B.V., a donné son consentement pour l’utilisation aux seules fins de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS) et de l’élaboration des descriptions variétales par l’UPOV et les services des membres de l’UPOV. Syngenta Seeds B.V. déclare que ni l’UPOV ni les services des membres de l’UPOV qui utilisent le marqueur CMS aux fins susmentionnées ne seront tenus pour responsables pour l’éventuelle utilisation abusive du marqueur CMS par des tiers. Veuillez contacter Naktuinbouw (Pays‑Bas) pour obtenir la méthode et des informations concernant le marqueur CMS aux fins susmentionnées. [↑](#footnote-ref-2)
2. La description de la méthode d’examen pour tester la stérilité mâle de *Brassica* (le marqueur CMS) est couverte par le secret d’affaires. Le détenteur du secret d’affaires, Syngenta Seeds B.V., a donné son consentement pour l’utilisation aux seules fins de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS) et de l’élaboration des descriptions variétales par l’UPOV et les services des membres de l’UPOV. Syngenta Seeds B.V. déclare que ni l’UPOV ni les services des membres de l’UPOV qui utilisent le marqueur CMS aux fins susmentionnées ne seront tenus pour responsables pour l’éventuelle utilisation abusive du marqueur CMS par des tiers. Veuillez contacter Naktuinbouw (Pays‑Bas) pour obtenir la méthode et des informations concernant le marqueur CMS aux fins susmentionnées. [↑](#footnote-ref-3)
3. La description de la méthode d’examen pour tester la stérilité mâle de *Brassica* (le marqueur CMS) est couverte par le secret d’affaires. Le détenteur du secret d’affaires, Syngenta Seeds B.V., a donné son consentement pour l’utilisation aux seules fins de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS) et de l’élaboration des descriptions variétales par l’UPOV et les services des membres de l’UPOV. Syngenta Seeds B.V. déclare que ni l’UPOV ni les services des membres de l’UPOV qui utilisent le marqueur CMS aux fins susmentionnées ne seront tenus pour responsables pour l’éventuelle utilisation abusive du marqueur CMS par des tiers. Veuillez contacter Naktuinbouw (Pays‑Bas) pour obtenir la méthode et des informations concernant le marqueur CMS aux fins susmentionnées. [↑](#footnote-ref-4)
4. La description de la méthode d’examen pour tester la stérilité mâle de *Brassica* (le marqueur CMS) est couverte par le secret d’affaires. Le détenteur du secret d’affaires, Syngenta Seeds B.V., a donné son consentement pour l’utilisation aux seules fins de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS) et de l’élaboration des descriptions variétales par l’UPOV et les services des membres de l’UPOV. Syngenta Seeds B.V. déclare que ni l’UPOV ni les services des membres de l’UPOV qui utilisent le marqueur CMS aux fins susmentionnées ne seront tenus pour responsables pour l’éventuelle utilisation abusive du marqueur CMS par des tiers. Veuillez contacter Naktuinbouw (Pays‑Bas) pour obtenir la méthode et des informations concernant le marqueur CMS aux fins susmentionnées. [↑](#footnote-ref-5)
5. La description de la méthode d’examen pour tester la stérilité mâle de *Brassica* (le marqueur CMS) est couverte par le secret d’affaires. Le détenteur du secret d’affaires, Syngenta Seeds B.V., a donné son consentement pour l’utilisation aux seules fins de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS) et de l’élaboration des descriptions variétales par l’UPOV et les services des membres de l’UPOV. Syngenta Seeds B.V. déclare que ni l’UPOV ni les services des membres de l’UPOV qui utilisent le marqueur CMS aux fins susmentionnées ne seront tenus pour responsables pour l’éventuelle utilisation abusive du marqueur CMS par des tiers. Veuillez contacter Naktuinbouw (Pays‑Bas) pour obtenir la méthode et des informations concernant le marqueur CMS aux fins susmentionnées. [↑](#footnote-ref-6)
6. La description de la méthode d’examen pour tester la stérilité mâle de *Brassica* (le marqueur CMS) est couverte par le secret d’affaires. Le détenteur du secret d’affaires, Syngenta Seeds B.V., a donné son consentement pour l’utilisation aux seules fins de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (examen DHS) et de l’élaboration des descriptions variétales par l’UPOV et les services des membres de l’UPOV. Syngenta Seeds B.V. déclare que ni l’UPOV ni les services des membres de l’UPOV qui utilisent le marqueur CMS aux fins susmentionnées ne seront tenus pour responsables pour l’éventuelle utilisation abusive du marqueur CMS par des tiers. Veuillez contacter Naktuinbouw (Pays‑Bas) pour obtenir la méthode et des informations concernant le marqueur CMS aux fins susmentionnées. [↑](#footnote-ref-7)